



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le 9 3 DEC. 2012

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

10/11/12

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE - SERVICE EAU ET NATURE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône informe le public de l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 à 6 du code de l'environnement, de la commune de GIVORS, en vue d'être autorisée à réaliser des travaux d'aménagement d'un bassin de stockage des eaux du ruisseau le Merdary, au sud-est de la commune.

L'enquête se déroulera pendant 33 jours, du 7 janvier au 8 février 2013 inclus.

Le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation, à l'issue de l'enquête publique.

M. André LANOTTE, colonel retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, assurera une permanence en mairie de GIVORS aux dates et heures suivantes :

Lundi 7 janvier 2013	De 15h à 17h
Mardi 15 janvier 2013	De 9h à 11h
Mercredi 23 janvier 2013	De 15h à 17h
Vendredi 1er février 2013	De 10h à 12h
Vendredi 8 février 2013	De 10h à 12h

Mme Mireille LETEUR, ingénieur aménagement des eaux et environnement, est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

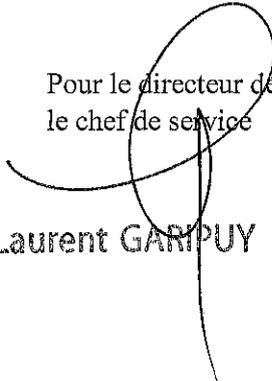
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée aux jours et heures d'ouverture au public.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations pourront être demandées est M. Jean CHARMION, directeur des services techniques, au n°04.72.49.18.18, jean.charmion@ville-givors.fr.

Les observations formulées devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de GIVORS, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à la mairie de GIVORS.

Au terme de l'enquête, le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie précitée, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, et sur le site internet de la préfecture du Rhône, à la rubrique " autorisations au titre de la loi sur l'eau ".

Pour le directeur départemental
le chef de service



Laurent GARIPUY